

RÈGLEMENT CHALLENGE ET
COUPE DÉPARTEMENTALE DES VÉTÉRANS

SAISON 2013/2014

1/ PARTICIPATION

Seules les équipes engagées officiellement en championnat vétérans du District de Football du Morbihan peuvent y participer. Les joueurs devront avoir 35 ans au 1^{er} septembre de la nouvelle saison sportive.

2/ DUREE DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront en 2 mi-temps de 45 minutes

La compétition se déroulera en 3 tours préliminaires sous forme de championnat.

En cas d'égalité les équipes seront départagées au goal avéragé particulier.

Après les matches de poules.

Il n'y aura pas de prolongation en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, mais des tirs au but. (5 tirs au but).

3/ LIEU ET HEURE DES RENCONTRES

La rencontre se déroulera sur le terrain du club premier nommé qui devra aviser son adversaire du terrain où se disputera cette dernière.

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné (épreuve éliminatoire ou compétition propre) la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse. (Règlement LBF).

En cas d'arrêté du District /et /ou Ligue, la rencontre se jouera le dimanche suivant.

La rencontre devra débuter à 9 H 45 au plus tard.

Cette saison les finales auront lieu à THEIX (date à préciser ultérieurement)

4/ NOMBRE DE JOUEURS

L'équipe se composera de 16 joueurs au plus.

Tous les joueurs licenciés seront inscrits sur la feuille de match.

5/ QUALIFICATION DES JOUEURS

Les joueurs doivent être impérativement licenciés et appartenir à la catégorie **VÉTÉRANS (35ans au 1^{er} septembre de l'année sportive)**.

Maintien pour cette année :

Ouverture aux joueurs ayant pratiqués en D2-D3-D4 maximum 5 matches

Aucun joueur non-vétéran ne pourra participer à la rencontre.

En cas d'absence de licence, tout joueur devra produire une pièce d'identité **OFFICIELLE** et un certificat médical (à défaut il ne pourra participer à la rencontre)

Pour la finale, dans l'éventualité d'une réclamation relative à la participation ou à la qualification de joueurs, cette réserve, à condition qu'elle ait été déposée avant la rencontre

et jugée recevable, sera traitée immédiatement avant le coup d'envoi par la commission football Vétérans Loisir et sera sans appel possible.

Pour la finale et uniquement pour cette dernière, il ne sera pas accepté de réclamation d'après match ou dans les 48 h suivant la rencontre, pouvant remettre en cause le résultat de cette dernière. Le score acquis sur le terrain sera entériné.

6/ ARBITRAGE

Chaque équipe doit présenter un arbitre qui sera désigné par tirage au sort. (Un arbitre officiel, sur production de sa licence, sera prioritaire pour diriger la rencontre)

Chaque équipe fournira un arbitre-assistant.

Les arbitres des finales, des demi-finales, des quarts de finales seront désignés par le DISTRICT DU MORBIHAN DE FOOTBALL à la charge des clubs (50/50)

7/ FEUILLE D'ARBITRAGE

Elle devra être impérativement adressée dans les 48 heures suivant la rencontre au siège du District de Football du Morbihan - 45 rue de Verdun - 56100 LORIENT par le club recevant.

Toute feuille de match arrivant au delà du délai se verra infligée une amende de 8,53€.

Toute feuille ne comportant pas l'**intégralité** des renseignements sur l'équipe verra son équipe sanctionnée financièrement de 8 euros.

8/ FORFAIT

Tout club déclarant **FORFAIT** à un match de Coupe sera pénalisé d'une amende de **15 Euros** et sera **exclue de la suite de la compétition pour la saison en cours.**

Aucune feuille de complaisance ne sera acceptée ni arrangement entre équipes.

9/ INTER DISTRICT

L'équipe vainqueur de la Coupe des Vétérans et l'équipe vainqueur du Challenge participeront à l'inter district organisé par la Ligue de Bretagne (sauf si cette date de finale intervenait avant nos finales du Morbihan, les équipes participantes seraient, alors, désignées sur la base du volontariat avec tirage au sort).

10/ DIVERS

La compétition se déroulera en 3 tours préliminaires sous forme de championnat.

En cas d'égalité les équipes seront départagées au goal avérage particulier.

En cas de réserves formulées avant le match, celles –ci devront être confirmées le lundi qui suit la compétition.

En cas de tricherie sur l'identité du joueur en coupe et challenge, la commission sanctionnera les équipes concernées (élimination directe de la coupe ou challenge ainsi qu'une amende financière de 100 euros)

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission FOOTBALL VETERANS du District du Morbihan.
